

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS
Direction des Monuments et des Sites –
B.D.U.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : SD/2043-0077/19/2013-419

N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.645/s.553_entrées

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Place Poelaert - Palais de Justice.
Sécurisation de l'entrée principale place Poelaert.
(Dossier traité par M. S. Duquesne – D.M.S.) – Avis préalable.

En réponse à votre demande reçue par mail le 17 avril 2014 et par courrier le 28 avril, nous vous communiquons ***l'avis préalable favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 23 avril 2014.

Pour rappel, différents scénarios de sécurisation de cette entrée avaient été examinés pour avis préalable par la CRMS en sa séance du 12 novembre 2013, suite à quoi la CRMS avait marqué sa préférence pour le scénario C et émis différentes recommandations qui ont en grande partie été rencontrées dans cette nouvelle proposition.

Le projet consistait à répondre à 3 requis importants :

- l'accès du public via un *scan street* avec local de fouille attenant
- l'accès du personnel via un tourniquet entrée et sortie + badge
- une évacuation incendie ou sécurité.

Il prévoyait de séparer les visiteurs avant d'accéder à la porte de bronze, ce qui permet de remettre en valeur la grande galerie de distribution qui longe la façade principale et de lui rendre sa fonction originale. Les péristyles latéraux seraient utilisés pour abriter, du côté droit, l'entrée du public et, du côté gauche, celle du personnel. Les dégagements situés sous les escaliers seraient sécurisés ainsi que leur connexion avec les deux entrées latérales existantes et situées de part et d'autre de la porte de bronze. Celle-ci serait ouverte (sas vitré mais fermé), de sorte que la perspective monumentale depuis l'entrée vers la coupole et la salle des pas perdus serait toujours perceptible depuis l'entrée principale.

La CRMS avait approuvé ces principes dans son avis préalable précédent à condition de poursuivre l'étude du point de vue de la fermeture des dégagements du péristyle et de leur connexion sur les entrées latérales, de la signalisation, du flux des visiteurs par rapport à l'encombrement du *scan street*, du traitement des cul-de-sac formés par les connexions des dégagements avec les entrées latérales.

L'avant-projet a favorablement évolué, notamment du point de vue du croisement des flux des visiteurs, et les propositions de fermeture des dégagements latéraux par des portes massives posées sur pivots — combinées à une signalisation discrète — répondent au souci de simplicité attendu. La réversibilité des interventions a été prise en compte.

Comme la DMS, la CRMS estime que l'avant-projet peut être retenu comme base pour l'élaboration du dossier de demande de permis unique pour autant qu'il réponde aux recommandations suivantes :

- il serait préférable de ne pas prévoir d'imposte pour les deux nouvelles portes fermant les dégagements afin d'accentuer leur monumentalité. Le choix du métal est cohérent par rapport aux matériaux existants et pour autant que la finition permette un entretien aisé (problème de tags, etc.) ;
- le tourniquet de sortie du public pourrait être déplacé de l'autre côté afin de ne pas être visible depuis l'entrée principale. Ce dispositif permettrait également un certain contrôle social du cul-de-sac formé par la connexion du dégagement sur l'entrée latérale ;
- un emplacement adéquat devrait être désigné, au sein du Palais, pour accueillir dignement le buste de l'architecte Poelaert qui devra être déplacé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. : M. S. Duquesne (+ par mail MM. Th. Wauters, S. Duquesne, J.-Fr. Loxhay,
Mmes M. Vanhaelen, L. Leirens, N. de Saeger) ;
- B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans.